

Compte-rendu du
Conseil Municipal de la Commune de Semblançay
Séance du 12/07/2012

L'an deux mil douze le 12 juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur TRYSTRAM Antoine, Maire.

En présence de :

M. TRYSTRAM Antoine, Maire, Mmes : BERNARD Claude, BILLON Monique, PLOU Peggy., RAVISE Marie-Claude, TESSIER Monique M : CHAUVEAU Michel, DUBREUIL Patrick, ORTILLON Patrice, POULLE Jean-Bernard

Absent(s) : BROCHERIOU Isabelle, CHANTEBEL Dominique, FAURIE Julien, MATHIEU Jean-Michel, VIVION Fabienne
Absent excusé : DUBOIS Jean-Claude,

Absent(s) excusé ayant donné procuration : PORTE-THEKIAN Laurence à CHAUVEAU Michel, CHAZAL Augustin à TESSIER Monique

Nombre de membres

Date de convocation : 06/07/2012

* Afférents au Conseil municipal : 18

Date d'affichage : 06/07/2012

* En exercice : 10

. Votants : 12

A été nommé secrétaire : Monique TESSIER

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h30.

Monsieur le Maire donne des nouvelles de Madame Véronique Gautier, secrétaire Générale qui, à la suite d'une angine mal diagnostiquée a dû passer une semaine d'exams à l'hôpital. Celle-ci est maintenant rentrée chez elle, mais elle reste très fatiguée. Toute l'équipe lui souhaite un bon rétablissement.

1- Ajout à l'ordre du jour

Il est proposé au Conseil d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour suite à la proposition de Monsieur Jean-Bernard POULLE :

- Demande d'inscription du terrain d'aéromodélisme « des Cinq Croix » au PDESI (Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires).

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Accepte** l'ajout de ce point à l'ordre du jour du Conseil municipal du 12 juillet 2012

2- Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 04.06.2012.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu du 04.06.2012

3- A Marché public pour la rénovation de l'école élémentaire – rectificatif des montants pour le lot n° 2

Lors du dernier conseil a été pris l'attribution du lot n° 2 couverture et étanchéité avec les variantes. Or celles-ci n'ont pas été indiquées lors de la rédaction de la délibération envoyée le 28/06/2012 à la Préfecture. Il convient donc de confirmer que nous prenons le lot n° 2 correspondant à l'entreprise FLABEAU avec les montants de 94420,33 € + les 3 variantes pour un montant de 9291,11 €, 8138,90 € et 6825,60 € soit 24255,61 € ce qui fait un montant global de 118 675,94 € HT, voir tableau ci-dessous :

OFFRES DE BASE	Entreprises mieux disantes	Pli n°	Offres HT	Offres TTC
Lot n°2 Couverture étanchéité	FLABEAU	6	94 420,33	112 926,71
VARIANTES:				
a) Isolation sur toiture	FLABEAU	6	9 291,11	11 112 ,17
b) Isolation combles	FLABEAU	6	8 138,90	9 734,12
c) Isolation des 3 terrasses	FLABEAU	6	6 825,60	8 163,42
	TOTAL DES VARIANTES		24 255,61	29 009,71
	OFFRE DE BASE + VARIANTES		118 675,94	141 936,42

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, **autorise** Monsieur le Maire à rectifier les montants du lot n°2 couverture étanchéité

B Marché public en procédure adaptée pour la rénovation de l'école élémentaire – Avenant n° 1 sur lot n° 1 menuiseries extérieures – Entreprise MARTINS

Il convient de rajouter à ce lot, une somme de 2 235 € HT pour de la platerie au niveau des fenêtres pour un montant de 1 170 € HT et une porte supplémentaire non prévue au marché pour un montant de 1065 € HT.

Le marché initial était de 38 386,55 € HT, il est donc porté à un montant total de 40 621.55 € HT.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, **autorise** Monsieur le Maire à notifier l'avenant au lot n°1 menuiseries extérieures à l'entreprise MARTINS.

4- Marché public en procédure adaptée pour la fourniture et livraison de repas en liaison froide destinés au service de restauration scolaire

Suite à la réception des plis le 25 avril 2012, l'ouverture des offres a été effectuée le 30 avril par Monsieur le Maire et M. Jean-Bernard POULLE, adjoint aux finances comme le permet la procédure adaptée. Cinq entreprises ont répondu à ce marché.

Madame BILLON nous fait un 1^{er} bilan concernant les prix proposés et nous informe de la prochaine étape où nous devons tester les repas qui seront préparés par les différentes sociétés à destination des élèves. Ce dernier test aura lieu le 23 juillet prochain et permettra de classer les offres.

Monsieur le Maire fait appel aux volontaires et demande l'autorisation de retenir le candidat sélectionné par la commission en charge de ce dossier afin que le service de restauration puisse fonctionner dès la rentrée scolaire. Madame BILLON et M. POULLE participeront à l'attribution de ce marché. Celle-ci sera communiquée lors du projet conseil.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, **autorise** Monsieur le Maire à notifier l'attribution de ce marché concernant le prestataire qui sera retenu, **autorise** Monsieur le Maire à informer le prestataire de l'attribution de ce marché

5. Participation financière au fonctionnement du psychologue scolaire pour la commune de NEUILLE PONT PIERRE

Comme tous les ans, la commune de NEUILLE PONT PIERRE qui abrite le bureau de la psychologue scolaire nous demande de participer financièrement aux frais de fonctionnement entraînés par ce service. La participation, de 0,73€ par élève, s'élèverait au total à 180,31 €.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, **accorde** Monsieur le Maire à verser cette subvention.

6. Autorisation de demandes de subvention sur l'ensemble des programmes d'investissement

- Opération 21 du budget général, section investissement, travaux prévus concernant : sollicitation de la Région à travers le Pays Loire Nature et le FDACR.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, **autorise** Monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions auprès d'organismes et de collectivités territoriales pour l'ensemble des programmes 2012 votés, **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à déposer trois dossiers de demandes de subvention auprès du Pays : l'isolation du bâtiment dans la salle Henri Chaumet, le logement de la poste situé place du 11 novembre et le logement situé 2 rue de Belleville accessible aux personnes à mobilité réduite.

L'étude thermique déjà réalisée sur ces trois bâtiments démontre la facilité d'améliorer la consommation d'énergie ; le degré de déperdition de chaleur étant important actuellement.

7. A Finances – Décision modificative n° 1 du Budget général 2012

En ce milieu d'année, Monsieur le Maire fait le point sur les finances. La Commune a perçu 47 661.39 € de recettes supplémentaires.

Il est proposé au conseil d'affecter une partie des recettes de l'ordre de 7661.39 € sur le compte dépenses imprévues de la section de fonctionnement et de procéder au virement de 40 000€ en investissement (D023= Virement à la section d'investissement et R021= virement du Fonctionnement).

Ces 40 000 € du fonctionnement ainsi que les 23 000€ de dépenses imprévues déjà inscrites en investissement (D020) permettent d'ajouter 63 000€ aux comptes Emprunt (D1641) correspondant au remboursement par anticipation de la partie non consolidée de l'emprunt de la caisse d'épargne (emprunt assorti d'une ligne de trésorerie).

La décision modificative n° 1 est décrite comme suit :

Section fonctionnement- En recettes

CHAPITRE	INTITULE DU COMPTE	RECETTE SUPPLEMENTAIRE COMPTABILISEE
7311	Contributions directes	230 €
74121	Dotation de solidarité rurale	16884 €
74127	Dotation nationale de péréquation	17535 €
7478	Autres organismes	650 €
74832	Attribution du fonds départemental de la taxe	1456 €
74834	Etat-compensation au titre des exonérations (Taxe Foncière)	116 €
74835	Etat-compensation au titre des exonérations (Taxe d'habitation)	8032 €
761	Produits de participations	12.28 €
768	Autres produits financiers	1624.77 €
7788	Produits exceptionnels divers	1121.34 €
		47661.39 €

En dépenses :

	INTITULE DU COMPTE	
DO22	Dépenses imprévues	+ 7661.39 €
D023 OS	Virement à la section d'investissement	+ 40 000 €
		47661.39 €

La section de fonctionnement s'équilibre dorénavant en recettes et en dépenses à 1 074 843.30€.

Section d'investissement

En recettes

	INTITULE DU COMPTE	
R 021 OS	Virement du Fonctionnement	+ 40 000 €
		40 000 €

En dépenses

	INTITULE DU COMPTE	
D 1641	Emprunt	+ 63 000 €
D020	Dépenses imprévues	- 23 000 €
		40 000 €

La section d'investissement s'équilibre dorénavant en recettes et en dépenses à 1 193 642.15 €.

Après délibération, Le Conseil municipal, A l'unanimité, **adopte** la décision modificative n°1 du BP 2012

7. B Finances – Décision modificative n° 1 du Budget Assainissement 2012

En assainissement, un produit qui est acheté tous les deux ans vient de connaître une forte augmentation. Le compte n'étant pas suffisamment approvisionné, Monsieur le Maire demande au conseil de le réapprovisionner grâce au compte dépenses imprévues

Il est décidé de transférer du chapitre D022 Dépenses imprévues au chapitre D011 compte D6068 un montant de 3 000 €.

Section de fonctionnement

D 022 : - 3 000 €

D 011 article 6068: + 3 000 €

Après délibération, Le Conseil municipal, à l'unanimité, **adopte** la décision modificative n°1 du BP Assainissement 2012

8- Demande d'inscription du terrain d'aéromodélisme « des Cinq Croix » au PDESI

Depuis un certain temps, le club d'aéromodélisme demande la réalisation d'une seconde piste différemment orientée et présentant moins de prise au vent. Deux options de pistes ont été étudiées ; une piste bitumée à 32 000 € et une seconde non bitumée à 20 278,83€.

Monsieur POULLE propose la demande d'inscription du terrain communal « des Cinq Croix » auprès du PDESI (Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires) relatifs aux sports de nature, il s'agit d'un projet d'aménagement d'un ESI (Espace Site et Itinéraire).

Le site étant proche de la zone des Rouchoux, l'aide du Conseil pourrait être de 50 % ou au plus de 60 %.

Après délibération, Le Conseil municipal à l'unanimité,

Accepte l'aménagement d'un terrain d'aéromodélisme au lieu dit « des Cinq Croix »

Demande conformément à la loi n° 2004-1343 du 09/12/2004 et codifié à l'article L. 311-3 du code du sport l'inscription de la parcelle F285 au plan départemental des espaces sites et itinéraires relatif aux sports de nature,

S'engage à assurer une surveillance du site pour en garantir la praticabilité et la sécurité,

S'engage à assurer l'entretien courant du terrain d'aéromodélisme pour garantir les critères qui ont prévalu à son inscription,

S'engage à signer une convention de mise à disposition du terrain d'aéromodélisme avec l'association CACH 37 pour une durée de 5 ans renouvelable,

S'engage à consulter la commission départementale des espaces sites et itinéraires dans le cas où des mesures environnementales ou des travaux seraient susceptibles de porter atteintes au terrain d'aéromodélisme ou aux pratiques qui s'y déroulent.

- **Sollicite** une subvention au taux le plus élevé pour l'aménagement du terrain d'aéromodélisme auprès du Conseil Général,
- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer des dossiers et à signer tout document s'y rapportant.

9- Rapport des commissions

Communication - Distribution gazette Monsieur le Maire fait le point sur la distribution de la gazette. L'entreprise privée retenue pour cette charge a fourni un travail assez irrégulier aussi nous nous chargerons de la porter dans les endroits oubliés. Bien sûr, des gazettes restent disponibles en mairie.

Associations -Football : Monsieur POULLE évoque l'assemblée générale du football où il a été annoncé le fait que le terrain de Semblançay pourrait devenir le terrain officiel. Monsieur le Maire a pris contact avec un bûcheron qui se chargera d'élaguer les sapins afin que le terrain soit éclairé selon les normes imposées par le district de football.

Voirie/espaces verts: Ce même bûcheron a déjà abattu deux tilleuls rue des Tilleuls. Ceux-ci étaient malades et auraient pu représenter un danger en cas de chute. Un troisième tilleul a été dans le même cas avenue de la Source. Ces trois tilleuls seront remplacés.

Enfance: Peggy PLOU fait part de l'avancée du projet crèche. Elle rencontre les différentes communes de la communauté afin de les faire adhérer au projet. Elle a aussi rencontré un architecte afin de déterminer les implantations possibles.

Questions diverses

Monsieur le Maire présente une demande faite par un camion itinérant proposant la vente de kébabs aux habitants. L'ensemble des élus du conseil municipal souhaite décliner cette proposition puisque déjà deux camions de restauration stationnent sur la place Jacques de Beaune.

Monsieur le Maire distribue un communiqué informatif du SIEIL.

Associations : Un changement est à noter dans l'association des Petits Lutins où Mmes FILLON et MUGUET ont échangé leur rôle. Mme FILLON devient présidente et Mme MUGUET vice-présidente.

Le Comité des fêtes prépare la fête de la moisson.

Monsieur le Maire présente le choix fait de ne pas avoir de bal pour le 14 juillet.

Jean-bernard POULLE présente le plan du futur collège de Neuillé Pont Pierre. La 1^{ère} phase devrait aboutir en 2015.

L'ordre du jour étant achevé, les questions ayant toutes été abordées, Monsieur le Maire prononce la clôture du conseil municipal.